

## Communiqué de presse

Vendredi 29 janvier 2021

# La FESP forme les directeurs de SAP en Martinique

La [Fédération du service aux particuliers \(Fesp\)](#) organise, avec le soutien financier de la branche des entreprises à la personne et la coopération de la FEDESAP, un cycle de formation pour une quinzaine de dirigeants de structures de services à la personne (SAP) de la Martinique.

Il s'agit de la première formation préparant au titre de niveau 6 (bac+4) de Directeur de services à la personne (DISAP) qui démarre en Martinique. La formation permet de professionnaliser des dirigeants et des directeurs de structures actuellement en poste, en renforçant les compétences de pilotage et de management d'une structure de services à la personne. Elle sera dispensée par ASKORIA, organisme de formation certificateur.

Pour assurer cette formation, ASKORIA s'est associée à deux organismes de formation, dont l'École de Gestion et de Commerce de la Martinique (EGC Martinique BUSINESS SCHOOL) et Avi Conseil en Guadeloupe. Chacun des organismes partenaires possède une expertise complémentaire ; pour l'EGC le management d'entreprise et pour Avi Conseil une expérience reconnue dans le secteur médico-social.

Les stagiaires s'engagent pour 12 mois de formation avec des regroupements mensuels. Lors de la séquence d'ouverture, qui s'est tenue le 13 janvier dernier dans les locaux de l'EGEC, les stagiaires ont démontré leur motivation, faisant preuve d'une expérience certaine dans le métier et étant porteurs de projets de développement pour leur structure.

Quelques places sont encore disponibles pour ceux qui souhaitent intégrer la formation.

### Contacts presse :

Hervé Honoré 0690555569 [herve.honore@shiva.fr](mailto:herve.honore@shiva.fr)

Hervé Lémus 0696315110 [herve.lemus@amasap.fr](mailto:herve.lemus@amasap.fr)

Nicolas Rousseau 0680383574 [nicolas.rousseau@fesp.fr](mailto:nicolas.rousseau@fesp.fr)

### **En savoir plus sur la formation :**

D'ici 2026, les dirigeants d'une entreprise ou structures de services à la personne devront se mettre en conformité avec les dispositions de l'article D. 312-176-7 du Code de l'action sociale et des familles et détenir un diplôme de niveau Bac+4 (niveau 6 dans la nouvelle nomenclature) pour obtenir l'autorisation ou son renouvellement dans le cas de structures de Maintien à Domicile :

Le diplôme de Directeur de services à la personne (DISAP) est accessible à partir du niveau Bac ou d'une expérience de dirigeant significative

### **Les + de la formation**

- Un titre de niveau Bac + 4, inscrit au RNCP, certificateur : Askoria
- Une formation rapide, dispensée par des professionnels du secteur
- La maîtrise des techniques de gestion combinée à une connaissance des politiques publiques et du management des ressources humaines.
- Une formule adaptée aux contraintes du/de la dirigeant(e)
- réalisable en seulement 168 heures, soit 2 jours par mois sur une année
- couvrant les 4 domaines majeurs de compétences du/de la dirigeant(e) :
- conception et développement d'une prestation de service de qualité au bénéfice des clients / usagers
- management et gestion des ressources humaines
- gestion économique, financière, administrative et logistique
- définition et conduite stratégique d'un projet d'entreprise

La formation est prise en charge par l'OPCO EP (financement par la Branche des Entreprises de Services à la personne)

### **À propos de la Fesp**

Reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France (arrêté de représentativité : <https://cutt.ly/Urr6Kja>).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. <http://www.fesp.fr/>.

Elle fêtera cette année son 25e anniversaire.